

Communiqué de presse

Paris, le 26 octobre 2020

LA CNCEF ASSURANCE A NÉGOCIÉ UNE RC PRO POUR SES MEMBRES

Après avoir ciblé les besoins des courtiers d'assurance, la CNCEF assurance propose désormais une assurance RCPro et une garantie financière pour ses membres, courtiers et mandataires d'intermédiaires d'assurance (hors activité CIF). Suite à une mise en concurrence conduite par le cabinet Konei, l'association professionnelle a choisi la solution négociée par HYALiN, courtier spécialiste dans l'assurance des professions réglementées.

Placé auprès de MS-AMLiN, ce programme-groupe à adhésion facultative a été développé spécifiquement et exclusivement pour les membres de la CNCEF assurance. Offrant un excellent rapport qualité/prix, il permet une alternative aux contrats résiliés par certains des distributeurs d'assurance présents sur le marché.

Outre une solide RC Exploitation, la solution négociée par la CNCEF Assurance comporte entre autres, une couverture RCPro IAS à hauteur de 2 500 000 euros par sinistre et 5 000 000 euros par an, ainsi qu'une garantie financière.

Enfin, lorsque le courtier d'assurance n'entre pas dans les critères d'acceptation standards, des solutions spécifiques sont disponibles de sorte à correspondre à sa situation.

Contact presse :

Cyrille Darrigade - Attaché de presse - Tél. 06 20 17 40 41 - cyrille.darrigade@gmail.com